Ministère
de la Justice

Programme pluriannuel

D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2018 - 2020

Retrouvez nous sur :
justice.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Sommaire

Exposé des motifs **5**

Les enjeux stratégiques du ministère de la Justice en matière d'études et de recherches **9**

Les thèmes d'études et de recherche prioritaires 2018/2020 **15**

Exposé des motifs

Fin 2013, le ministère de la Justice a adopté un programme pluriannuel portant sur l'ensemble des besoins du ministère de la Justice en matière d'études et de recherches. Cette démarche s'inscrivait dans la volonté de fonder les politiques publiques judiciaires sur des connaissances.

Sans tirer un bilan exhaustif du programme 2014-2016, plusieurs points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, parmi les thèmes précis d'étude et de recherche énumérés dans le programme, une majorité a été explorée et a ainsi permis de répondre aux besoins exprimés par les directions. Les outils statistiques se sont étoffés en matière pénale et permettent de disposer d'informations plus fines. La mission de recherche droit et justice associe davantage les directions et les professionnels pour le suivi des recherches et s'efforcent de mobiliser les équipes de recherche dans des délais plus courts. Une évaluation de la loi du 15 août 2014 a ainsi pu être réalisée dès son entrée en vigueur, sous l'égide de la mission de recherche. Une première étude sur la mobilité des magistrats a pu être menée par une équipe de recherche.

Le développement des connaissances dans le domaine de la Justice et du droit vise à mieux prendre en compte les savoirs statistiques et scientifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations du ministère de la Justice, mais aussi à répondre aux questions des décideurs politiques et plus généralement des citoyens. Cette démarche trouvera son prolongement dans le développement des méthodes d'évaluation des politiques publiques.

Le nouveau programme prend appui sur un riche existant qui comprend :

- L'amélioration progressive des systèmes d'information statistiques du ministère de la Justice qui repose sur l'exploitation statistique des données à partir des logiciels applicatifs, la centralisation progressive de la collecte statistique au sein du ministère de la Justice, et la constitution d'un système d'information décisionnel et statistique (SID) initiée fin 2012 pour le domaine pénal, qui va commencer à travailler sur les sources pénitentiaires en 2018. L'apport principal d'un tel système est de pouvoir, dans sa partie statistique, suivre des individus et plus seulement des affaires, ce qui devrait à terme permettre de développer des études de cohortes et de suivre ainsi des parcours judiciaires, par exemple pour le pénal, de la constatation des faits à l'exécution de l'éventuelle peine. Cependant, le suivi individuel n'est pas encore possible dans le SID statistiques pénales.

- Des capacités d'études internes : chaque direction ou service dispose d'un service interne d'études destiné notamment à répondre aux demandes ponctuelles voire d'études ciblées relevant des compétences de la direction. Au-delà, la sous-direction de la statistique et des études réalise des études statistiques — publiées sous la forme des Infostat — en interne ou en partenariat avec des chercheurs associés. Par ailleurs, des études sont menées à partir d'enquêtes conduites par la sous-direction de la statistique et des études : enquêtes téléphoniques (réalisées directement ou sous traitées) d'enquêtes auprès des juridictions par exemple pour analyser les contenus de décisions de justice sur un contentieux particulier, en collaboration avec les services statistiques et rédacteurs internes à la direction compétente.

S'agissant des enquêtes téléphoniques, une utilisation plus stratégique de cet outil est souhaitable. Depuis 2014, un travail remarquable a pu être fait sur les séparations de couples au moyen de ces enquêtes, mais les propositions de thème d'enquête restent rares. Ces enquêtes constituent pourtant un indicateur de qualité régulièrement mis en avant par la commission Européenne pour l'éfficacité de la Justice, par le tableau de bord de la Justice de la commission Européenne et elles devraient aider le ministère de la Justice à mieux connaître ses usagers et à mieux répondre à leurs attentes. Une programmation pluriannuelle pourrait donner à la fois plus de cohérence et de visibilité à ces enquêtes.

- La mise en place de « panels » destinés à suivre des populations sur une longue durée constitue un outil d'analyse essentiel. Un panel mis en place en 2005 pour les mineurs, avait permis de suivre depuis 2000 tous les événements recensés auprès des parquets et des tribunaux pour enfants concernant un échantillon représentatif ; cet échantillon comprend tous les mineurs nés entre le 1er et le 15 octobre ayant affaire avec l'institution judiciaire, soit un échantillon au 1/24ème constitué comme d'autres panels de la statistique publique. Avec la mise en place progressive de Cassiopée, l'alimentation de ce « panel mineurs » s'est cependant atrophiée sur la partie pénale et est désormais interrompue. La mise à jour et la création de panels de justiciables, mentionnée dans le précédent programme, n'ont pas progressé depuis 2013, alors que l'exploitation du panel des mineurs atteint ses limites.

- Le développement, malgré les restrictions budgétaires des dernières années, des partenariats avec les organismes de recherche : le ministère de la Justice participe au groupement d'intérêt public mission de recherche droit et justice en partenariat avec le CNRS, les écoles et les professions judiciaires. Par ailleurs, il soutient directement un laboratoire de recherche, le CESDIP - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, Université de Versailles-Saint Quentin ; ainsi que des structures associatives, dont l'IHEJ — Institut des Hautes Études sur la Justice — et l'association française pour l'histoire de la Justice. Le ministère est devenu tutelle avec le CNRS d'une nouvelle structure créée en 2015: le CLAMOR, unité mixte de services numériques consacrée à l'histoire de la Justice.

Alors que les moyens d'étude interne restent limités, la coopération avec les chercheurs pourrait se renforcer. Cette recherche n'est pas destinée à se substituer aux travaux internes. Mais elle pourrait démultiplier les angles d'approche des données de la Justice, alors que le ministère privilégie une approche de l'activité, plutôt qu'une approche des acteurs, professionnels ou des usagers. Faciliter l'accès aux données de la Justice en accueillant des chercheurs sous convention ou en mettant à disposition des données sur un serveur sécurisé constitue des pistes à explorer.

L'établissement d'un programme pluriannuel vise à renforcer la cohérence et la continuité des travaux entrepris sur la justice, à favoriser le décloisonnement des savoirs et à promouvoir les résultats de ces travaux, c'est pourquoi, il est apparu nécessaire de définir de façon structurée les besoins du ministère en matière d'études et de recherches. Par ailleurs, ce programme permet d'identifier les enjeux transversaux stratégiques concernant l'ensemble du ministère de la Justice, dans la diversité de ses composantes, voire au-delà du seul ministère de la Justice. Enfin, l'élaboration et la mise en œuvre du programme permettent de mieux répartir et utiliser les ressources existantes et de renforcer les liens et les échanges avec les partenaires externes. En particulier, ce programme devrait permettre d'utiliser toute la palette des moyens dont dispose le ministère : de l'étude rapide quantitative réalisée en interne, à la recherche sociologique plus qualitative ou exploratoire proposée par appel d'offre à des laboratoires de recherche, tant pour développer les connaissances professionnelles qu'alimenter le débat public sur les questions de droit et de justice et fournir des évaluations des politiques publiques judiciaires. En outre, ce programme a aussi vocation à rapprocher les connaissances et analyses des praticiens et celles des universitaires et chercheurs, dans un contexte où de nombreux partenariats ont été noués entre juridictions et universités.

Un moment privilégié de dialogue avec la communauté scientifique est désormais organisé chaque année pour présenter différents travaux réalisés par des chercheurs, à la demande du ministère de la Justice ou sur initiative des chercheurs. Il s'agit de la journée intitulée « Justice : état des savoirs », qui réunit des agents du ministère, des professionnels (magistrats, greffiers, directeurs de greffe, agents de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse) et des scientifiques depuis sa première édition en 2014.

Des restitutions ponctuelles sont organisées par chaque service d'étude, par la sous-direction de la statistique et des études et par la mission de recherche droit et justice : séminaire, petit-déjeuner, journée d'étude.

Le projet de programme pluriannuel adopté par le conseil de la statistique et des études du 5 décembre 2017 est composé de deux parties :

- La présentation des enjeux stratégiques communs à l'ensemble des domaines d'action du ministère de la Justice et qui doivent être pris en compte dans la définition des axes d'étude et de recherche (§ 2).
- La définition des thèmes prioritaires classés par chapitres, qui pourront faire l'objet d'adaptation au cours du triennal (§ 3).

Les enjeux stratégiques du ministère de la Justice en matière d'études et de recherches

Les besoins d'étude et de recherche du ministère de la Justice se définissent en fonction du contexte dans lequel la Justice agit, des orientations générales de politique judiciaire déterminées par le gouvernement, notamment des chantiers de la Justice qui doivent conduire au projet de loi de programmation pour la justice, et des pratiques de ses professionnels et des autres acteurs interagissant avec ces derniers. Plusieurs éléments devant irriguer l'ensemble des travaux menés ont été identifiés pour le programme 2018-2020.

Qualité et efficacité de la Justice

Les attentes à l'égard de la Justice sont extrêmement élevées et génèrent de très nombreuses réformes tant de l'organisation judiciaire elle-même (par exemple : transfert du contentieux social des juridictions spécialisées au tribunal de grande instance ; déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel ; création du juge de la liberté et de la détention ; réforme de l'appel ; projet de loi de programmation pour la justice) que du droit applicable (notamment en matière pénale). Plusieurs questions doivent être soulevées :

- Dans un contexte de textes normatifs en abondance et de réformes judiciaires, il importe de mieux évaluer si ceux-ci sont mis en œuvre, comment et avec quel impact sur les populations ou situations visées ? L'évaluation des réformes recouvre plusieurs questions qu'il importe de distinguer :
- L'effectivité : les réformes et mesures sont-elles mises en place et dans quels délais ?
- L'efficience: à quel coût les réformes sont-elles mises en place et pour quel bénéficiaire
- Et l'efficacité à proprement parler qui vise à mesurer les effets des réformes tant que le justiciable que sur l'institution judiciaire.

L'évaluation de l'efficacité sur le justiciable supposant l'examen dans un temps long, elle appelle à regarder aussi l'impact de réformes anciennes. Cette orientation est prioritaire pour ce qui concerne par exemple l'efficacité des peines.

- Comment identifier les besoins et attentes de la population et des usagers de la Justice ?

Il est nécessaire de travailler tout autant sur les méthodes et outils permettant de les définir (les sondages et leurs limites, les différentes modes de consultation et concertation institutionnels, les enquêtes « focus » etc…) que de réaliser des études visant à mieux les cerner pour chaque domaine de la Justice et de l'accès au droit (dernièrement, des enquêtes ont été réalisées concernant la satisfaction des usagers des maisons de la justice et du droit et des victimes d'infractions…). Ces consultations pourraient être étendues aux personnes placées sous main de justice.

- Enfin préciser comment mieux organiser le service public de la justice pour l'adapter aux besoins des citoyens. Dans ce cadre, des travaux sur l'ergonomie des services de la justice ou sur la conduite du changement sont nécessaires. De même, la mesure de la qualité des décisions de justice - au-delà du seul indicateur de délai
- pourrait être enrichie, par exemple au moyen d'enquêtes, mais aussi de travaux tels que la recherche-action court quality framework design (CQDF), dirigée par le ministère de la Justice avec le soutien de la commission européenne.

Ces analyses ont vocation à bénéficier de l'approche comparatiste, particulièrement dans un contexte où le « classement » des systèmes judiciaires se développe, de même que les normes qu'ils doivent respecter ou qui doivent les inspirer (par exemple les règles pénitentiaires européennes). L'utilisation de nomenclatures internationales se développe ; elle va de pair avec la multiplication des enquêtes internationales notamment dans le champ pénal.

L'analyse économique de la Justice

Afin de progresser dans la connaissance du fonctionnement de la Justice, il est nécessaire de développer des analyses quantitatives sur l'économie de la justice à partir de données agrégées (macroéconomie de la Justice) ou élémentaires (microéconomiques, à travers le suivi de parcours). Il s'agit de développer des analyses systémiques permettant d'appréhender le fonctionnement du système judiciaire dans son ensemble. Plusieurs angles d'analyse sont possibles :

- La mesure de l'accessibilité de la justice, angle majeur de la qualité de la justice à partir de données cartographiques et économiques, en fonction de l'implantation territoriale ou du plafond de l'aide juridictionnelle et des politiques d'accès au droit.
- Les projections d'activité des juridictions. Partant des projections démographiques de population à long terme et des corrélations constatées avec les différents types de contentieux et sous certaines hypothèses (poursuite d'une tendance à la judiciarisation), on peut bâtir des scénarios prospectifs pour tracer le paysage des juridictions du XXIème siècle.
- Une analyse de l'offre et de la demande de Justice par domaine. Considérant la justice comme un « appareil de production » qui reçoit des inputs et génère des outputs — cette analyse doit intégrer le contexte particulier de la justice qui ne s'inscrit pas dans une logique de marché ; différents indicateurs de qualité doivent être identifiés.

Les parcours judiciaires

Afin que le ministère puisse évaluer les politiques judiciaires, dont la politique pénale, mais aussi des dispositifs particuliers, il est indispensable de réaliser des études et recherches sur les parcours judiciaires. Le suivi d'un justiciable au civil, de l'auteur d'une infraction ou d'une victime au pénal est aujourd'hui impossible sur le plan statistique. Pourtant, les demandes d'évaluation des alternatives aux poursuites, de la médiation familiale ou des mesures de protection juridique des majeurs se multiplient.

Plusieurs rapports de la cour des comptes, l'inspection générale de la Justice et le livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire ont souligné ce besoin et appelé à l'adaptation des systèmes d'information de la justice. Une adaptation du cadre juridique pourrait aussi être envisagée, pour favoriser l'accès des chercheurs aux données, ainsi qu'y invitent les dispositions de la loi pour une République numérique ; cet accès des chercheurs aux données, qui peut être ouvert dans un cadre contrôlé et sécurisé, ne se confond pas avec l'opendata.

L'une des solutions pourrait être la constitution de panels, déjà mentionnés dans le précédent programme pluriannuel d'études et de recherche. Le seul panel existant porte sur les mineurs ; son maintien exige d'ailleurs une évolution de Cassiopée pour que l'assistance éducative y soit intégrée plutôt que dans Portalis. Un panel de majeurs pourrait être constitué, en lien avec le ministère de l'Intérieur, afin que le

plus d'informations possibles soient saisies en début de procédure et n'exigent pas de nouvelle saisie par la justice. Dans les procédures civiles, un dispositif similaire pourrait être mis en place afin d'obtenir d'un matériau d'étude suffisamment riche en matière familiale, mais aussi pour la protection juridique des majeurs et pour l'ensemble des contentieux.

S'agissant de l'opendata, la question d'une approche actuarielle des données disponibles est posée et c'est une problématique à prendre en considération.

La réalité de la construction du droit et des pratiques judiciaires

La connaissance de la réalité judiciaire doit être développée. Si le droit et la procédure font l'objet d'analyses approfondies, la réalité des pratiques des acteurs de la justice reste un terrain de recherche peu investi, de même que les évolutions relatives à l'impact des jurisprudences nationales et internationales dans la construction du droit. Or, celles-ci sont bien évidemment au cœur de l'action du ministère. Elles concernent également au premier plan les écoles de formation professionnelle des magistrats, greffiers et fonctionnaires, personnels de la protection judiciaire de l'enfance et de l'administration pénitentiaire. Enfin les autres professions juridiques et judiciaires, de même que les principaux partenaires des acteurs judiciaires qu'ils s'agissent d'autres services de l'État ou du secteur associatif ou privé, doivent être étroitement associés à ces travaux en raison des interactions permanentes qu'ils entretiennent avec les professions judiciaires.

Plusieurs domaines sont concernés :

- L'évolution des métiers et des façons de les exercer, qui peuvent être analysées selon différentes modalités : travail d'observation ethnographique, enquêtes auprès des professionnels ou auprès des usagers, l'analyse du « mauvais exercice » des métiers au travers les procédures disciplinaires etc…
- L'identification des pratiques innovantes ou particulièrement efficaces ou satisfaisantes pour les professionnels et les usagers.
- Les partages de compétences et de responsabilités avec les autres acteurs, le travail d'équipe en juridiction, le travail partenarial.
- La jurisprudence et ses modes de construction ; l'interaction entre les décisions des juridictions nationales et celles des juridictions européennes.
- La coopération internationale.

Le numérique

Le numérique est un enjeu transversal qui affecte l'ensemble des domaines de la justice : accès au droit, procédures, métiers, rituel judiciaire, cybercriminalité, services juridiques en ligne, construction du droit et de la jurisprudence. L'informatique ne modifie pas seulement les processus, les pratiques, mais plus largement les procé-

dures, les métiers et le fond du droit. C'est à la fois la modernisation constante des applicatifs, mais aussi l'évolution des procédures avec l'appui des technologies de l'information et leurs usages. C'est aussi le principe de l'opendata des décisions de justice fixé par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Ce principe et plus largement la question de la justice prédictive, de ses outils, de ses usages, suscitent commentaires et analyses dans les revues juridiques et au-delà. Le GIP a fait deux appels à projets sur le thème « justice et numérique » en 2016 et 2017, mais la thématique n'est pas épuisée. L'opendata des décisions de justice offre des axes d'études et de recherches nombreux

Ces questions appellent des recherches croisées avec des universitaires, informaticiens, juristes, pour que le ministère et l'institution soient correctement outillés face aux acteurs privés et commerciaux, qui auront élaboré leurs algorithmes d'analyse de décisions de justice voire de parcours judiciaires.

Outre les travaux soutenus par le GIP, des chercheurs en droit et en informatique pourraient démontrer la faisabilité d'un outil d'analyse de grands volumes de décisions de Justice au service de la production de connaissance académique sur le droit. Un tel outil pourrait être intégré dans les équipements de recherche du CNRS et participer au développement de connaissances publiques sur les décisions de justice. Les chercheurs pourraient faire des travaux sur les données détaillées, voire nominatives. Le développement d'un tel outil dans la sphère publique et sous le contrôle d'agents publics sera un enjeu déterminant pour maintenir la confiance dans l'institution judiciaire.

La capacité du ministère à réaliser lui-même des analyses sur des grands volumes de décisions est aussi un enjeu important pour les années à venir. La réalisation d'enquêtes sur décisions, qui suppose aujourd'hui de nombreux traitements manuels, est appelée à évoluer vers l'utilisation de méthodes d'analyses automatiques des textes visant à obtenir des données absentes des systèmes d'information.

Au-delà de la construction du droit, de la jurisprudence et de la justice prédictive, l'évolution des métiers, des pratiques et des services juridiques constituent des objets de recherche importants pour accompagner le changement, notamment des métiers de greffe.

Le numérique affecte aussi les contentieux et les procédures : cybercriminalité, smartcontracts, protection de la vie privée ou du droit de propriété sur internet, entre autres.

La radicalisation

Si la lutte contre le terrorisme fait partie de longue date de l'activité des juridictions pénales et de l'administration pénitentiaire, le contexte de menace terroriste accru a exigé la mise en œuvre d'une politique de lutte contre la radicalisation violente. Les

services se sont adaptés au-delà du renforcement des services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Des chercheurs ont accompagné ces évolutions, ces expérimentations dans le cadre de recherches-actions, principalement à l'administration pénitentiaire.

La communauté scientifique dans le domaine des sciences sociales s'est mobilisée pour apporter son expertise. C'est au niveau interministériel qu'un conseil scientifique sur les processus de radicalisation a été créé par décret du 3 mai 2017.

Les thèmes d'études et de recherches prioritaires 2018/2010

Afin de faciliter le suivi année après année, les thèmes sont présentés par grands chapitres. Ces regroupements sont destinés à simplifier la lecture, ils n'ont pas de valeur normative et certains thèmes peuvent relever de plusieurs chapitres. Les besoins prioritaires d'étude et de recherche sont mentionnés au sein de ces chapitres et sont ouverts à la discussion tant avec les autres acteurs judiciaires qu'avec la communauté scientifique.

Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, pratiques professionnelles

Ce thème inclut l'organisation et le fonctionnement des professions, leur déontologie et la sanction des manquements, les modalités de recrutement et de formation, le dialogue social. Il comprend également l'analyse des pratiques professionnelles, l'évolution des outils et techniques professionnels.

Il inclut également **des travaux de prospective** sur le système judiciaire et les professions du droit dans le cadre de la transformation numérique, du développement de l'intelligence artificielle et de la globalisation.

Certaines études ou recherches devront être menées en accompagnement des réformes initiées ou envisagées, telles que :

- Implantation des services d'information juridiques et judiciaires pour l'accès au droit et transformation numérique.
- Projections de contentieux à échéance 2025-2030 à partir de projections de populations de justiciables selon les cartes administratives et judiciaires.
- L'unification des contentieux sociaux dans le nouveau pôle social du TGI
- Impact de la loi du 6 août 2016 sur les professions juridiques réglementées (accès, installation, tarification, règles déontologiques).
- Le juge des libertés et de la détention, juge spécialisé avec une attention particulière pour l'intervention dans le cadre de l'hospitalisation sous contrainte ;
- La mise en place des bureaux de l'exécution des peines et leur impact sur les délais de mise à exécution des peines, leur rôle auprès des victimes, leur articulation avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Développer le retour d'expérience face à différentes affaires et expériences judiciaires, en particulier dans le domaine de la radicalisation

D'autres travaux s'intéressent à des évolutions dont il convient d'apprécier leurs impacts sur la Justice :

- L'impact des nouvelles technologies sur la décision judiciaire (numérisation des procédures, usage de la visio- conférence, communication électronique, nouveaux modes de convocation à l'audience, boutiques de droit, services juridiques en ligne…) et sur les pratiques des professions juridiques et judiciaires. L'accent sera mis sur une analyse des effets de ces outils sur le contenu même de la décision, sur le fonctionnement des services, les rapports entre professionnels et entre professionnels et usagers.
- État des lieux des legaltech et de leur économie.
- Effets de l'Opendata des décisions de justice : perspective comparatiste à partir des pays qui l'ont mise en place avec une attention particulière aux effets sur l'évaluation des politiques publiques, mais aussi à la rédaction des décisions.
- Évolution des métiers de greffe avec la création du greffier assistant du magistrat

et de l'équipe autour du magistrat avec le juriste assistant, dans le contexte de la numérisation des procédures.

- La prise en charge des frais de justice et leur évolution dans les différents pays de l'Union européenne : quelles sont les personnes et les procédures prises en charge ? Comment les coûts sont-ils maitrisés ?

Développement de la connaissance

Le statut des professions :

- Repenser la mobilité des magistrats et la spécialisation des fonctions à la lumière de la transformation numérique, des besoins de la population et des enjeux économiques et internationaux.
- Réforme du statut du ministère public et évolution de la profession de magistrat du ministère public.
- Déontologie des professions juridiques et judiciaires et conflit d'intérêt
- Le mauvais exercice professionnel et le traitement des éventuelles suites disciplinaires. Il s'agit de développer la connaissance des modes procéduraux appliqués dans le cadre disciplinaire des différentes professions, ainsi que des sanctions prises. Une analyse comparative avec d'autres professions sera recherchée.
- La déontologie, la discipline, le dossier administratif et les modalités d'évaluation des magistrats : analyse comparée des approches dans plusieurs pays de l'Union européenne, voire au-delà.
- L'intégration d'une appréciation qualitative dans l'évaluation de la performance judiciaire : quels critères retenir ? À quel niveau (local, national) ?

L'évolution des professions :

- La démographie judiciaire, la féminisation et la mixité des professions, la mobilité des magistrats et des greffiers, la gestion des ressources humaines des corps judiciaires.
- L'impact du marché du droit sur les relations entre professions juridiques et judiciaires.
- La rémunération des nouveaux professionnels du droit et de la justice : médiateurs, arbitres, conciliateurs.
- Les profils et pratiques des délégués du procureur de la République.
- Le métier de chef d'établissement pénitentiaire et ses évolutions.

En outre, certains travaux s'attachent à décrire de façon plus récurrente ou à l'occasion d'une réforme spécifique l'évolution des professions juridiques et judiciaires :

- Statistiques annuelles des avocats.
- Bilan démographique et économique des officiers publics ministériels.
- Bilan démographique et économique des administrateurs et mandataires judiciaires.

- L'évolution du nombre d'officiers publics ministériels et du nombre d'offices. Outre les bilans annuels une attention particulière devra être portée sur l'évolution du nombre d'office et de nominations de nouveaux OPM.

Les lieux de justice :

- Bilan de la mise en place du service d'accueil unique du justiciable
- L'architecture et les caractéristiques des lieux d'audience de cabinet : lieux publics ou lieux personnels ? Quelle perception par les justiciables et partenaires de la Justice ? Quel impact sur le déroulement de l'audience de cabinet ?

Accès au droit, usagers, victimes :

- Approche économique de l'accès au droit, dont la question du non recours à l'aide juridictionnelle.
- Le développement de nouveaux modes de financement de l'action en justice : techniques assurantielles et financement par des tiers sous l'angle sociologique et économique.
- Les enquêtes téléphoniques (ou électroniques) en population générale ou auprès des usagers du service public de la justice.
- La satisfaction des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle : instruction de la demande d'aide juridictionnelle, prestation de l'avocat, recours unique ou multiple à l'AJ
- L'accès au droit : quels lieux ? Sur quels territoires ? Répondant à quels besoins ? Avec quels intervenants ?
- L'identification des besoins des usagers en matière de droit et de justice, notamment au prisme de la transformation numérique.
- L'identification des structures et dispositifs d'aide aux victimes par les personnes qui pourraient recourir à leurs services : les victimes d'infractions pénales sont-elles bien informées sur leurs droits et les intervenants chargés de les aider à les mettre en œuvre ?
- Les modalités de convocation et la prise de connaissance des décisions judiciaires (approche comparée).
- La satisfaction des usagers des bureaux d'aide aux victimes (BAV) : analyse des attentes et des réponses aux besoins des victimes dans les BAV ; analyse comparée avec leur accueil au sein des autres lieux de proximité offrant une permanence : commissariats et gendarmeries, mairies, maisons de la justice et du droit etc… ; croisement de ces données avec les informations recueillies par les services supervisés par d'autres ministères et accueillant des victimes.
- Quelle indemnisation pour les victimes d'infraction entre l'intervention des assurances, la CIVI et les intérêts civils ?

Droit de la famille et des personnes

L'ensemble du droit de la famille est couvert : les modes de création du couple et de la famille, leurs modes de dissolution ; la filiation ; la protection des majeurs.

Accompagnement des réformes :

- Le divorce par consentement mutuel sans juge : chiffrer ces divorces non judiciaires. Remplacent-ils les divorces par consentement mutuel avec homologation par juge ? Au-delà des chiffres, il serait utile de collecter des informations qualitatives. À ce titre, il serait intéressant de savoir si les ex-époux ont été mieux accompagnés grâce à la présence de deux avocats ou bien encore, s'ils ont été satisfaits du déroulement de leur divorce. De même, on pourrait solliciter les avocats sur la manière dont ils se sont approprié la réforme et voir si elle a généré des changements dans leurs pratiques professionnels. Enfin, les JAF pourraient être interrogés pour savoir si les divorces qu'ils sont amenés à traiter sont notamment devenus plus conflictuels.
- Évaluation de l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire dans plusieurs juridictions
- La protection des données personnelles dans le nouveau cadre juridique européen.

Analyse des évolutions récentes :

- L'adoption : au regard de l'évolution des modalités de procréation et d'adoption en France et dans le monde, il est nécessaire de dresser un portrait plus précis du dispositif français et de ses avantages et inconvénients concernant la distinction entre adoption simple et plénière, la question de l'accès aux origines, la procédure suivie.
- Les étrangers, un statut en évolution ?

Développement des connaissances :

- Le recours à la médiation familiale : l'expérimentation de la médiation familiale préalable obligatoire ? Dans quels cas les parties y ont-elles recours avant toute saisine judiciaire ? Quels en sont les coûts ? Quels en sont les effets à court, moyen et long terme ?

Justice des mineurs

Ce chapitre couvre les différentes modalités de prise en charge, les missions des acteurs et le partenariat, les trajectoires des mineurs.

Accompagnement des réformes :

- L'impartialité du tribunal pour enfants : étude de la mis en œuvre de la réforme du 26 décembre 2011, qui a séparé les fonctions d'instruction et de jugement au tribunal pour enfants,

Analyse des évolutions récentes :

- Le traitement et la prise en charge de mineurs étrangers isolés par la justice et, dans un cadre plus large, par les services de l'État.
- Évaluation de l'opération PJJ Promotion de la santé 2017-2021

Les impacts de la démarche de promotion de la santé sur la prise en charge des jeunes, les pratiques professionnelles, la qualité de vie au travail.

Développement des connaissances :

- Enquête transversale de type épidémiologique.

Il s'agit d'une réplique de la dernière enquête (INSERM, 2005) améliorée à partir du retraitement effectuée en décembre 2011 visant à l'amélioration de la connaissance de l'état de santé et de ses déterminants, y compris les situations relevant du champ du champ du handicap, pour les jeunes suivis par la PJJ.

- Justice restaurative et justice des mineurs, dans le cadre de l'application de la circulaire du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative, avec l'examen des conditions de mises en œuvre de la mesure de réparation pénale mineurs et le développement des techniques professionnelles autour de la prise en compte de l'auteur comme la victime : conférence familiale, place de la société civile dans la prise en charge.
- Les mesures alternatives aux poursuites

Durant le temps de la minorité pour les mineurs ayant eu affaire avec l'institution judiciaire une première fois, on estime à 65% le taux de ceux qui ne retourne pas devant la justice après une condamnation, ou tout type de rencontre avec la justice. D'où l'efficacité apparente des mesures alternatives fréquemment mises en œuvre dans ces cas. Dans d'autres cas, on observe a contrario une succession de réitérations malgré une succession de mesures alternatives parallèlement effectuées par les parquets. L'objectif est de préciser la nature des éléments et des facteurs structurants ces différences dans les parcours judiciaires.

- Les cultures numériques adolescentes, un levier de l'action éducative ?

Les pratiques culturelles et médiatiques des adolescents difficiles ou en difficulté. En quoi ces dispositifs techniques peuvent-ils être des outils de médiation éducative et pédagogique ? Quelles compétences des professionnels pour penser et rendre visible la place de ces dispositifs dans la construction identitaire du jeune, à comprendre son réseau de sociabilité virtuelle, et mesurer les ressources personnelles que le jeune peut mettre en œuvre dans sa maitrise du numérique ?

- Les jeunes et la violence politique de 1945 à nos jours

Une analyse historique, à la fois politique et sociale, permettant d'éclairer les phénomènes de violence en prenant un recul raisonnable par rapport à l'histoire contemporaine, à partir de trois périodes : de la Libération à la fin des années 1950, de 68 à

la fin des années 1970, des émeutes de 2005 à nos jours, pour mieux comprendre le rapport des jeunes à la violence politique.

Contentieux sociaux et vie des entreprises

Ce chapitre inclut les éléments concernant le travail, la gouvernance des entreprises, le droit des sociétés, la concurrence et les brevets.

Accompagnement des réformes :

- Activité et évolution des CPH les différentes réformes intervenues au cours des deux dernières années.
- Médiation et conciliation : l'impact de la transposition de la directive 2008/52/CE relative à la médiation dans le domaine civil et commercial : analyse des types de contentieux générant un recours à la médiation avant toute saisine du juge ou un renvoi en médiation ou conciliation par le juge, les résultats obtenus et des coûts de ces procédures de médiation. Cette analyse s'inscrit également dans les politiques de développements des mesures alternatives des règlements des conflits (MARC)
- La responsabilité sociale et environnementale des entreprises : quel contentieux devant les juridictions françaises et européennes ?

Développement des connaissances :

- Étude des procédures préventives : cette étude vise à dresser le bilan de l'efficacité des dispositifs de prévention des difficultés des entreprises en vigueur (procédures préventives) et favoriser la mise en place d'indicateurs de suivi des procédures préventives
- Étude des procédures collectives d'insolvabilité : dresser un bilan de l'efficacité des procédures collectives d'insolvabilité et favoriser la mise en place d'indicateurs de suivi des procédures collectives
- Cartographie du contentieux relatif aux procédures d'insolvabilité au TGI
- Cartographie des contentieux liés au fonctionnement des différentes formes de sociétés commerciales et des sociétés civiles
- Les sanctions contre les dirigeants d'entreprise : étude des actions introduites devant les juridictions commerciales

Les contentieux de la vie quotidienne

Sont regroupés ici tous les thèmes concernant directement la vie quotidienne des citoyens — à l'exception du droit de la famille qui a été distingué en raison de la masse de contentieux qu'il représente — dans les domaines du travail, des baux, de la responsabilité médicale, du droit des contrats, du surendettement…

Accompagnement des réformes :

- Surendettement : impact des réformes successives du crédit à la consommation et des procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers en 2010 et des dispositions de la loi de modernisation de la Justice du 18 novembre 2016
- Le profil des personnes placées sous protection (tutelles, curatelles, sauvegardes judiciaires) et l'impact des évolutions démographiques de la population française sur les personnes susceptibles de faire l'objet d'une mesure de protection. Évolution des majeurs sous protection juridique et développement de l'habilitation familiale.
- Médiation et conciliation : l'impact de la transposition de la directive 2008/52/CE relative à la médiation dans le domaine civil et commercial : analyse des types de contentieux générant un recours à la médiation avant toute saisine du juge ou un renvoi en médiation ou conciliation par le juge, les résultats obtenus et des coûts de ces procédures de médiation.
- Suivi de la mise en œuvre et impact de la loi relative à l'accès à un logement et à un urbanisme rénové.

Développement des connaissances :

- L'efficacité des procédures administratives intervenant en amont des procédures judiciaires, l'exemple des contentieux du surendettement et de la prévention des expulsions locatives.
- La diversité des contentieux liés au logement devant les juridictions de première instance
- Étude des procédures d'indemnisation devant le juge de l'expropriation pour cause d'utilité publique : durée du contentieux en première instance, étude comparative entre les montants proposés par l'autorité expropriante et le commissaire du gouvernement, ceux demandés par l'exproprié et les montants finalement alloués par le juge de l'expropriation. Il s'agirait notamment d'interroger l'hypothèse d'un effet inflationniste des décisions du juge de l'expropriation.

Réponses pénales

Ce thème comprend la phase d'enquête et de direction de la police judiciaire, les décisions présentencielles, les jugements et autres mesures pénales, la mise en œuvre de ces décisions.

Accompagnement des réformes :

- Les droits de la défense et leur évolution dan les grands pays européens
- La motivation des décisions correctionnelles : évolutions des pratiques dans un contexte où la cour de cassation renforce cette obligation de motivation individualisée
- Bilan des différents stages qui sont ordonnés à titre d'alternative aux poursuites, de composition pénale ou de peines.

- Le partenariat dans les zones de sécurité prioritaire et dans les sites sous contrat de ville génère-t-il le même type d'activités ?
- Bilan à l'échelle européenne de la mise en œuvre du délit de blanchiment : quelles sont les définitions légales retenues ? Comment s'exerce la répression ? Comment les professions du chiffre et du droit sont-elles impliquées ?

Analyse des évolutions récentes :

- La radicalisation : accompagner et évaluer les dispositifs mis en place par la protection judiciaire de la jeunesse et l'administration pénitentiaire.
- L'activité des juridictions spécialisées en matière de terrorisme et le profil des auteurs jugés.
- Bilan de l'activité des juridictions interrégionales spécialisées en matière économique et financière.
- La déflation carcérale chez nos voisins européens.
- Les différentes approches européennes des fouilles et palpations de sécurité : réglementation applicable et mise en œuvre.

Développer les outils d'évaluation des politiques pénales :

La thématique va au-delà de l'évaluation de la mise en œuvre des instructions générales de politique pénale qui relève des attributions de la direction des affaires criminelles et des grâces, mais est comprise comme une évaluation de politique publique, depuis l'élaboration et l'application des textes en lien avec les politiques judiciaires des tribunaux, l'exécution et l'application des peines, le tout en relation avec les contextes socio-économiques, médicaux, et l'organisation, le fonctionnement et les ressources humaines des juridictions. Ce développement d'outils suppose aussi d'étudier l'impact des politiques publiques sur les trajectoires individuelles.

Développement des connaissances :

- Punir aujourd'hui : quel est le sens de la peine à la lumière des propositions de la commission Cotte pour une refonte du droit des peines et des conclusions du livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire, Ce thème pourrait couvrir aussi bien une approche philosophique qu'une approche politiste au travers d'une enquête auprès de condamnés.
- Les alternatives aux poursuites mises en œuvre par les OPJ (rappel à la loi, régularisation, désintéressement de la victime, transaction) : pratiques et perceptions.
- Les alternatives à la détention provisoire : le contrôle judiciaire et l'ARSE, pratiques et perceptions par les différents acteurs.
- Le travail d'intérêt général : profils des personnes condamnées, effectivité du travail réalisé, impact sur la réinsertion.
- Les aménagements de peine ab initio prononcés par le tribunal correctionnel.
- Les peines non exécutées. Il s'agit non seulement de chiffrer les peines qui ne sont

pas exécutées dans un délai donné, voire celles qui se prescrivent, mais surtout, sur le plan qualitatif d'identifier les facteurs d'inexécution au-delà de la gestion des flux de condamnations.

- Les requêtes en chambre du conseil en matière d'application des peines
- Les décisions des cours d'assises et notamment leur motivation. Une étude approfondie des dossiers d'assises permettrait de reconstituer les étapes, les facteurs d'allongement de la procédure, les points qui font l'objet de contestation des parties, notamment les expertises.
- L'évolution du traitement des infractions sexuelles 2002- 2016.
- Le traitement des violences conjugales : les dispositifs pénaux d'éviction du conjoint violent et les dispositifs de prise en charge des auteurs de violences au sein du couple
- La répression des infractions en matière de produits de santé et des infractions non-intentionnelles y étant liées : analyse comparée des techniques d'enquête, des régimes de sanctions et de leurs effets.
- Le racisme et les discriminations
- Le développement de la justice restaurative dans les pratiques des parquets, notamment la mise en œuvre de la circulaire du 15 mars 2017, et dans celles de l'administration pénitentiaire.
- L'aumônerie pénitentiaire : impact de la réforme du statut et de la rémunération des aumôniers
- Évaluation des dispositifs de placement extérieur
- Les étrangers en prison
- Connaissances et représentations des français sur la prison en 2018
- Étude des pratiques de modélisation des politiques pénales et pénitentiaires

Il est souvent question dans le débat public d'un « modèle scandinave », qui serait caractérisé par une moindre sévérité pénale, des politiques pénales davantage tournées vers la prévention et la réinsertion que vers la punition, une politique carcérale réductionniste, etc. Il s'agirait de s'interroger, dans une démarche de science politique, sur les caractéristiques et le périmètre géographique de ce « modèle scandinave ».

- Des statistiques « ethniques » pour la Justice ? Enjeux politiques, éthiques et pratiques

Faire un état des lieux des statistiques dites « ethniques » développées à l'étranger, mais également des débats que soulèvent ces statistiques en France et dans les États qui ont développé un outil de mesure ethnique.

- La pluridisciplinarité et plus particulièrement l'étude sur la commission pluridisciplinaire unique (CPU). Partant de la loi du 24 novembre 2009 qui introduit une référence à la « période d'observation pluridisciplinaire » et de la circulaire du 18 juin 2012 relative aux modalités de fonctionnement de la commission pluridiscipli-

naire unique (CPU), il s'agirait de développer les connaissances sur la CPU. Ce qui présente d'autant plus d'intérêt que ce type d'instance est appelé à se multiplier. Il conviendrait notamment de s'interroger sur l'impact de la CPU sur les pratiques professionnelles.

- Les courtes peines (moins de 2 ans), enrichie d'une approche comparatiste des programmes mis en place à l'étranger pour les condamnés à une courte peine.
- La consultation des personnes détenues
- La mixité en détention
- L'accès au numérique et aux nouvelles technologies en détention
- Les évolutions de la probation : une comparaison internationale

La probation a récemment connu en Europe de nombreuses transformations, que ce soit au niveau des dispositifs mis en place, des acteurs impliqués ou encore des pratiques professionnelles. Une comparaison internationale pourrait être menée autour de 3 axes : les dispositifs et les acteurs ; les métiers et identités professionnelles ; les effets de ces évolutions sur la récidive et la désistance et la manière de les mesurer.

Les recommandations de l'observatoire de la récidive et de la désistance :

- Mieux connaître les trajectoires délinquantes, en tenant compte des premières réponses pénales que sont les alternatives aux poursuites.
- Analyser l'efficacité comparée des différentes réponses pénales et réponses alternatives
- Développer les recherches sur la désistance sous différents angles : les sorties de délinquance face aux recompositions du marché de l'emploi et de la famille, la désistance en matière de délinquance économique et financière, passage de l'adolescence à l'âge adulte et sorties de délinquance, pairs et sortie de délinquance, religion et sortie de délinquance, desistance et citoyenneté.
- Délinquance liées aux addictions : sanctions et suivis les mieux adaptés. Des travaux sur les expérimentations en cours dans quelques juridictions françaises sont attendus.
- Identifier les facteurs de désistance (en observant par enquête des trajectoires de sorties de délinquance mais aussi la perception de la peine à partir d'échantillons de condamnés).
- Analyser la récidive et la désistance depuis la situation des personnes victimes d'infractions : comment éviter la re-victimisation ? Comment contribuer à la prévention de la récidive ? Comment la justice restaurative peut-elle contribuer à prévenir récidive et re-victimisation ?
- Identifier l'impact des modes d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice et les différentes pratiques professionnelles des personnels dans le cadre des différentes mesures, en milieu fermé et ouvert, dans les centres spécialisés mineurs : mineurs + majeurs.

- Mieux connaître et accompagner les expérimentations des outils d'évaluation des personnes placées sous main de justice, notamment l'évaluation du risque de récidive pour les condamnés détenus.
- Identifier les spécificités concernant les jeunes majeurs et leur suivi.

Questions européennes et internationales

- La justice pénale internationale, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Crimes contre l'humanité, crimes de guerre et justice transitionnelle et rôle des ONG.
- Mondialisation — enjeux juridiques et contribution de l'expertise française.
- Application des conventions européennes : le cas des déplacements illicites d'enfants.
- L'accès au droit dans un contexte de compétition internationale des droits.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

© Ministère de la Justice/SG/DICOM/Impression CIN/Février 2018